

- 3.1 Le Comité recommande que le gouvernement fédéral, en consultation avec les provinces et en prenant en considération leurs points de vue, cherche une façon efficace de confier certaines responsabilités en matière de promotion commerciale à un consortium plus indépendant, de préférence géré conjointement par le secteur public et le secteur privé, lequel consortium offrirait aux entreprises, en particulier aux petites et aux moyennes entreprises (PME), de l'information actuelle et à jour sur les marchés et les stratégies de commercialisation. Cet organisme devrait s'intéresser en particulier aux difficultés que présente l'ouverture de nouveaux marchés; davantage de crédits devraient être accordés lorsque le marché est éloigné et que sa prospection requiert la connaissance de langues étrangères difficiles ou de sociétés peu familières. Les frais d'utilisation pourraient être imposés en fonction de la capacité contributive. S'il est vrai qu'il faut préserver nos marchés traditionnels, il conviendrait tout de même d'augmenter nos efforts pour trouver activement de nouveaux marchés.

Réponse

Le Gouvernement convient de la nécessité de faire participer davantage les provinces et le secteur privé au développement de son commerce international; de fournir aux entreprises des renseignements en temps réel sur les marchés et des stratégies de marketing; et de consacrer plus de ressources aux marchés naissants.

Afin de réaliser ces objectifs, le Gouvernement compte :

- *poursuivre ses efforts pour rationaliser l'activité relative au développement du commerce international, grâce à une approche de type Équipe Commerce Canada (par cette démarche, il chercherait à accroître la synergie et à réduire le chevauchement entre les divers paliers de gouvernement et les institutions du secteur privé);*
- *fondre ensemble les programmes de développement du commerce du MAECI, de manière à mettre l'accent sur les PME et à acquérir plus de souplesse pour réallouer des ressources aux marchés difficiles et aux marchés naissants. Dans un premier temps, le Gouvernement a déjà réattribué à ces derniers marchés (par ex., l'Asie et l'Amérique latine) une partie des ressources réservées au développement du commerce international, et il compte procéder à d'autres réaffectations de fonds dans ce même esprit;*
- *s'assurer que les provinces et le secteur privé participent davantage à l'élaboration du Plan annuel de promotion du commerce extérieur (PPCE) et à l'établissement des priorités devant y figurer;*
- *faire du PPCE un instrument stratégique de répartition des ressources;*